PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Réaliser un suivi annuel des indicateurs HVE

Vous avez obtenu votre certification HVE. Assurer la continuité de la validité de votre certification en réalisation annuellement le suivi de vos indicateurs.

Prérequis

Avoir réalisé votre diagnostic de certification HVE avec la Chambre d'agriculture soit de manière individuelle, soit en formation

Vous souhaitez

- → **Maintenir votre certification HVE**
- → **Vérifier l'évolution de vos indicateurs** annuellement pour assurer la continuité de votre certification

Public

- → Chef d'exploitation, responsable d'exploitation agricole, chef de culture, toutes filières confondues

Modalités

- → Accompagnement collectif ou individuel

NOTRE PRESTATION

Nous vous proposons

- → **De calculer les indicateurs HVE pour l'année écoulée**
- → **De vérifier leur conformité afin d'assurer la continuité de la validité** de la HVE pour l'exploitation
- → Envisager des solutions si ce n'est pas le cas

Les + PROAGRI

- → Une prestation sur-mesure vous proposant un diagnostic
- → Un organisme accrédité pour la certification du niveau 1 (Chambre d'Agriculture)
- → Un accès à une expertise complémentaire de nos équipes pour vous accompagner dans vos projets

Votre interlocuteur

Tarifs et conditions de vente sur demande

Alexandre FAES
alexandre.faes@ain.chambagri.fr
04 74 45 47 18

Chambre d'Agriculture de l'Ain,
4, avenue du Champ de Foire - BP 84
01 003 Bourg-en-Bresse Cedex
www.ain.chambre-agriculture.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE AIN